



Étude d'actualisation du schéma de stationnement et de services à terre sur le réseau fluvial à grand gabarit du bassin Rhône Saône

Réunion de restitution

14 octobre 2020





I. PRESENTATION DE L'ETUDE

II. VOLET 1

III. VOLET 2

IV. VOLET 3





PRESENTATION DE L'ETUDE

3 VOILETS D'ETUDE



- **Périmètre**

Réseau fluvial à grand gabarit du bassin Rhône-Saône

- **Volets:**

- Volet 1: Capacités de stationnement dans les biefs pour les bateaux de marchandises
- Volet 2: Services à terre à destination des bateaux de marchandises dans les ports publics
- Volet 3: Services à terre sur les appontements de bateaux à passagers

PRINCIPAUX OBJECTIFS COMMUNS



- Établir un **état des lieux de l'offre**
- Identifier les **usages et les besoins des usagers**
- Établir un **programme d'actions**
- Etablir des **fiches action associées** (définition technique, objectifs, maîtrise d'ouvrage et coût prévisionnel, contraintes techniques et réglementaires)



VOLET 1

METHODOLOGIE

- **Réalisation d'entretiens** avec :
 - Gestionnaires des voies d'eau,
 - Gestionnaires des sites portuaires fluviaux et maritimes,
 - Opérateurs et transporteurs fluviaux (navigants et/ou leurs représentants)
- **Visite de sites complémentaires**
- **Analyse des données d'entrée :**
 - Règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Rhône Saône à grand gabarit et sur l'itinéraire du Canal du Rhône à Sète
 - L'avis à la batellerie de 2019 listant les postes de stationnement existants
 - Le « diagnostic des appontements de commerce » établi en 2011-2012 par l'ex-service de navigation Rhône Saône (SNRS),
 - Autres données techniques VNF et CNR

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

Saône



- 5 écluses sur la Saône
- 16 sites de stationnement
- 3 appontements récents :
 - Seurre
 - Crissey
 - Gergy

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

Rhône



- 12 écluses sur le Rhône et le canal de Barcarin
- 18 sites de stationnement

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

Canal du Rhône à Sète



- 1 écluse
- 1 couchée à bateau
- 8 postes d'attente hors alternat
- 1 appontement récent :
 - Tourradon

USAGE ET BESOINS



- Des besoins spécifiques aux acteurs interrogés et à leur activité, pas toujours convergents
- Consensus:
 - Besoins en termes de stationnement pour les ports publics :
 - Port de Villefranche sur Saône
 - Port de Lyon
 - Besoins de sites de stationnement supplémentaires sur certaines zones (traversée de Lyon, secteur Arles-Barcarin)
 - Manque de stationnement TMD dédié

PROGRAMME D' ACTIONS



Site		Action	Échéance
Fleurville	Saône	Révision de l'amarrage sur le poste existant et création d'un second poste avec passerelle piétons et débarcadère VL	2024-2025
Villefranche	Saône	Création d'un poste d'attente-stationnement	2021-2023
Trévoux	Saône	Ajout d'un duc d'Albe pour le débarquement de voiture cap aval	> 2025
Lyon	Saône	Création d'un nouveau poste d'alternat afin d'affecter le poste actuel au stationnement	2021-2023
Lyon	Rhône	Mutualiser le poste d'hivernage des paquebots fluviaux, sous réserve de résistance des ouvrages d'amarrage	2021-2023
Lyon	Rhône	Création d'un poste d'attente-stationnement à l'entrée du port E. H. rive droite	2021-2023
Vaugris	Rhône	Création un poste de stationnement près du quai de Reventin-Vaugris (utilisable RNPC)	2024-2025
Chavanay	Rhône	Ajout d'un duc d'Albe	> 2025
Salaise-sur-Sanne	Rhône	Création d'un poste d'attente-stationnement en rive droite ou gauche accessible au TMD	2021-2023
Bief de Logis-Neuf	Rhône	Option 1 : Création d'un poste de stationnement avec un débarcadère VL au Pouzin (quai des pétroliers), utilisable en RNPC et accessible TMD Option 2 : Agrandissement du garage de Beauchastel aval et création d'un débarcadère à Logis-Neuf amont	2024-2025
Ancône	Rhône	Augmentation de la capacité de stationnement	2024-2025
Châteauneuf-du-Rhône aval	Rhône	Création d'un poste de stationnement supplémentaire (en cas de RNPC)	2024-2025
Donzère	Rhône	Ajout d'un duc d'Albe au poste aval pour permettre l'accueil d'un bateau de 110 m, accessible TMD	2024-2025
Bollène amont	Rhône	Ajout d'un duc d'Albe au débarcadère à voitures	2024-2025
Bollène aval	Rhône	Création d'un poste de stationnement supplémentaire (en cas de RNPC)	2024-2025
Roquemaure	Rhône	Ajout de ducs d'Albe	> 2025
Aramon	Rhône	Transformation des 3 postes EDF en postes de stationnement, dont un dédié TMD	2021-2023
Arles	Rhône	Création d'un débarcadère à voitures quai de la Gabelle	> 2025
Barcarin	Rhône	Augmentation de la capacité d'accueil	2021-2023
PSLR	Rhône	Augmentation de la capacité d'accueil (Cf. étude spécifique)	2021-2023
Palavas	CRS	Création d'un poste de stationnement (à confirmer et à étudier ultérieurement)	À préciser

Fiches actions

1. Site

1. Localisation du site
2. Usages actuels

2. Opération

1. Enjeux et besoins
2. Description de l'opération

Éléments de programme/ Maîtrise d'ouvrage envisagée/ Coût prévisionnel/Délai estimatif de mise en œuvre/

Horizon de réalisation dans le cadre du schéma directeur

3. Éléments techniques et risques identifiés

Localisation envisagée de l'aménagement / Infrastructure – équipements / Principales contraintes et incertitudes

3. Cadre réglementaire de mise en œuvre



VOLET 2

- **Services à terre étudiés**
 - Services d'avitaillement en eau potable
 - Services d'avitaillement en carburant
 - Alimentation en électricité
 - Collecte des déchets :
 - Ordures Ménagères
 - Eaux usées
 - Déchets spéciaux, matériels (filtres à gazole, filtres à huile) et chiffons souillés
 - Huiles usées et eaux huileuses
 - Connexion Internet Haut Débit

- **Réalisation d'entretiens** avec :
 - Gestionnaires des sites portuaires fluviaux et maritimes,
 - Opérateurs et transporteurs fluviaux (navigants et/ou leurs représentants)

- **Benchmark sur d'autres bassins fluviaux** (CDNI pour déchets, Seine et bassin Nord Pas-de-Calais pour eau et électricité)

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

Entretiens avec les gestionnaires de port

Port \ Service	Trafic 2018 (kt)	Eau	Carburant (par camion)	Electricité	Déchet				
					OM	Déchets spéciaux	Déchets huileux et graisseux	Eaux usées grises/noires	Connexion wifi
Pagny	272	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non
Chalon-sur-Saône	458	oui	oui	non	oui	non	non	non	non
Mâcon	383	non	oui	oui	oui	non	non	non	non
Villefranche sur Saône	802	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non
Port Lyon-Edouard Herriot	1 413	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non
Salaise-Sablons	229	oui	oui	non	oui	oui	oui	non	non
Portes-Lès-Valence	125	non	oui	non	oui	oui	oui	non	non
Avignon - Le pontet	197	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non
Arles Nord	407	oui	oui	non	oui	non	non	non	non
Port de sète	400	non	oui	non	non	non	non	non	non
Fos-sur-Mer	3 000	non	oui	non	non	non	non	non	non

- **100 %** des ports autorisent l'**accès de camion-citerne pour le soutage** des bateaux
- **64 %** des ports proposent un **accès à l'eau**
- **45 %** des ports proposent un **accès à l'électricité**
- **100 %** des ports fluviaux collectent les **ordures ménagères**
- Seulement 3 ports collectent les **déchets spéciaux et huileux**

USAGES



Eau :

- Avitaillement en eau tous les 10 à 20 jours aux écluses, dans les ports et aux stations de carburant

Électricité :

- Branchement si les ports sont équipés sinon utilisation des groupes électrogènes

Carburant :

- Avitaillement tous les 10 à 15 jours par camion-citerne dans les ports publics ou privés, à Barcarin ou sur le quai de Port-Saint-Louis-du-Rhône, aux stations de carburant ou bateau ESEVE 3 à Lyon

USAGES

Collecte des déchets :

- **Ordures ménagères** : aux écluses, dans les ports où des opérations commerciales sont réalisées ou au quai public de Port-Saint-Louis
- **Déchets spéciaux, matériels et chiffons souillés** : dans des déchetteries, au centre de réparation fluviale à Lyon, bateau ESEVE 3, dans le port privé de la CFT, dans les ports où des opérations commerciales sont réalisées, au quai public de Port-Saint-Louis
- **Huiles usées** : par camion avec des sociétés privées, bateau ESEVE 3, au CRF
- **Eaux usées** :
 - pour les bateaux fluviaux par le bateau ESEVE 3, par des sociétés privées ou rejet dans le fleuve après un traitement de type fosse septique
 - pour les fluviomaritimes en mer après traitement de type station d'épuration



- **Collecte des déchets**

CDNI : Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure

3 catégories de déchets sont définis:

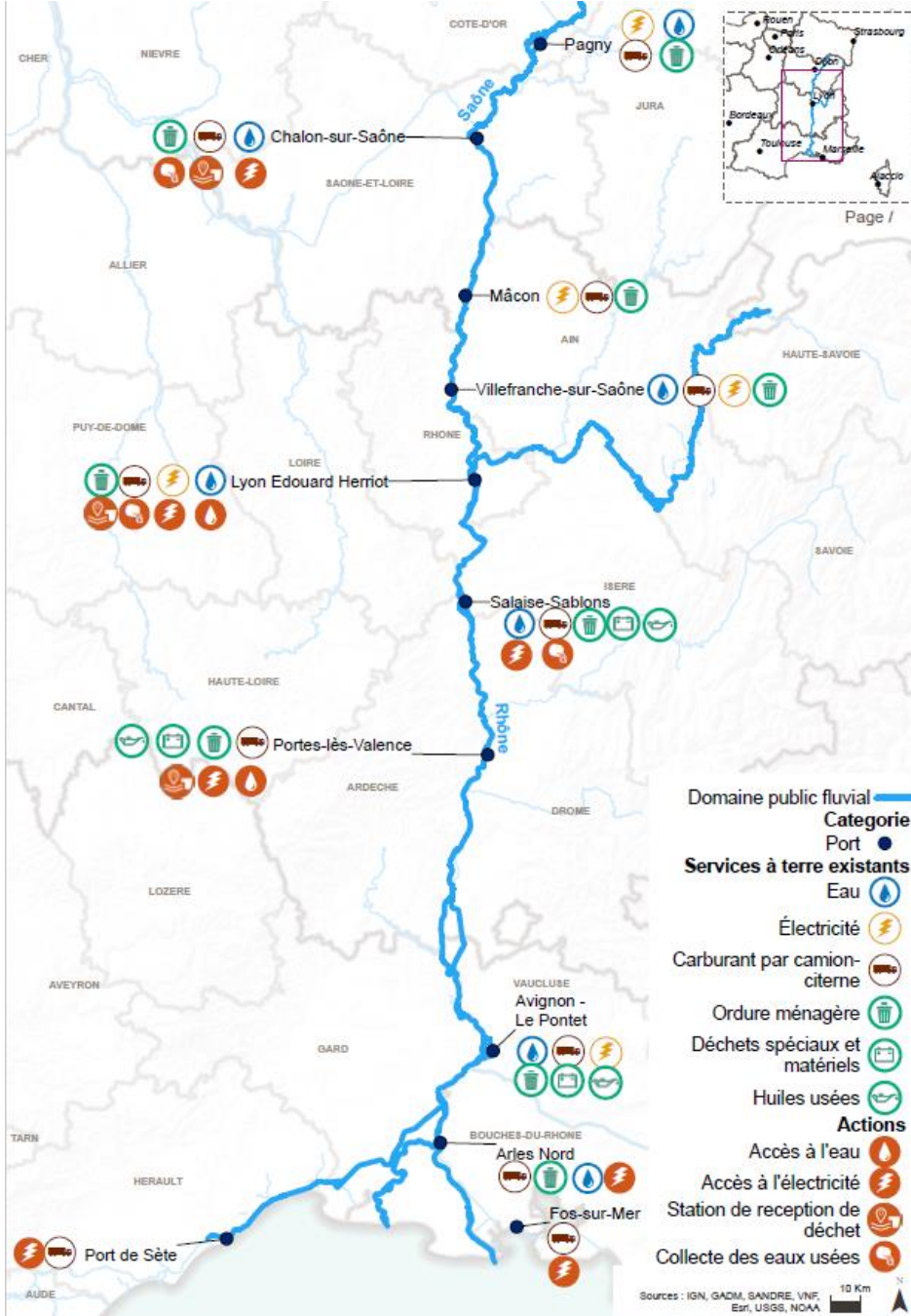
- Catégorie A : déchets huileux et graisseux
- Catégorie B : déchets liés à la cargaison
- Catégorie C : autres déchets

Périmètre d'application : Rhin et toutes les voies navigables intérieures en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, la Moselle internationale au Luxembourg et en France

- **Service en eau et électricité**

Services mis en place sur le bassin de la Seine et du Nord-Pas-de-Calais

PROGRAMME D' ACTIONS



- **Service en eau :**
 - Installation d'un accès à l'eau potable au port de Portes-Lès-Valence et sur le terminal conteneurs du port de Lyon
 - Débit 1 à 2 m³/h
- **Service en électricité :**
 - Installation d'un accès à l'électricité dans les ports n'étant pas équipés à ce jour : Chalon-sur-Saône, Lyon Terminal, Salaise-Sablons, Portes-Lès-Valence, Arles, Sète et Marseille Fos
 - Une borne par poste munie de 2 prises délivrant 380 V-32 A et 220 V-16 A.
- **Avitaillement en carburant :**
 - Réaménagement du quai Bonnardel à Port-Saint-Louis-du-Rhône (*hors scope, pour mémoire*).
- **Collecte des déchets :**
 - Déchets catégorie A et C :
 - Mise en place d'une collecte aux ports de Chalon-sur-Saône, Portes-Lès-Valence et Lyon
 - Mise en place d'une collecte sur le site de Barcarin dans le cadre du projet de réaménagement du site (*hors scope, pour mémoire*)
 - Collecte des eaux usées sur les ports de Chalon-sur-Saône, Lyon et Salaise-Sablons (raccordement réseau EU)



VOLET 3

METHODOLOGIE

- **Services à terre étudiés :**
 - Avitaillement en eau potable
 - Avitaillement en électricité
 - Collecte des déchets :
 - Ordures ménagères
 - Tri sélectif
 - Huiles usagées
 - Piles, autres déchets...
 - Relevage des eaux usées
 - Avitaillement en carburant

- **Réalisation d'entretiens avec :**
 - Gestionnaires des sites d'escales pour paquebots fluviaux et péniches hôtels
 - Gestionnaires des services
 - Opérateurs : compagnies de paquebots fluviaux, exploitants de péniches hôtels, responsables nautiques

- **Analyse et complément des données d'entrée fournies par VNF :**
 - Tableau recensant les sites d'escales et leurs caractéristiques

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

- **Péniches hôtels :**
 - 21 péniches hôtels naviguent sur le secteur en 2019
 - 23 sites sur le périmètre d'étude
 - 791 touchés en 2019 sur les 16 sites pour lesquels les données sont disponibles
 - 18 sites équipés en eau
 - 14 sites équipés en électricité
 - 11 sites équipés en collecte de déchets, mais pas tous satisfaisants
 - 3 sites équipés en point de relevage eaux usées

- **Paquebots fluviaux :**
 - 24 paquebots naviguent sur le secteur en 2019
 - 34 sites sur le périmètre d'étude
 - 6 493 touchés en 2019 sur ces sites
 - 18 sites équipés en eau, pas tous satisfaisants
 - 10 sites équipés en électricité, pas tous satisfaisants (certains ont une puissance couvrant uniquement les besoins en hivernage)
 - 7 sites équipés en collecte de déchets, mais pas tous satisfaisants. Sinon, possibilité sur plusieurs sites de faire venir des camions à la demande pour ramasser les déchets.
 - 1 site équipé en point de relevage eaux usées

- Besoins prioritaires des opérateurs de **péniches hôtels** :
 - Avitaillement en eau potable
 - Electricité
 - Collecte des déchets
 - Relevage des eaux usées

- L'eau ne nécessite pas beaucoup d'aménagements
- Les 3 autres services sont indispensables pour des raisons environnementales et en termes d'image, notamment vis-à-vis des clients étrangers

- Résultats de l'analyse :
 - 3 sites à équiper en eau
 - 9 sites à équiper en électricité (parmi lesquels 4 sont équipés mais de manière non satisfaisante)
 - 10 sites à équiper en point de collecte des déchets (parmi lesquels 3 sont équipés mais de manière non satisfaisante)
 - 12 sites à équiper en point de relevage des eaux usées

USAGES/ ANALYSE DES BESOINS

- Besoins prioritaires des opérateurs de **paquebots fluviaux** :
 - Avitaillement en eau potable
 - Electricité
 - Collecte des déchets
 - Stationnement cars, dépose-minute

- L'eau ne nécessite pas beaucoup d'aménagements
- Les 3 autres services sont indispensables pour des raisons environnementales et en termes d'image, notamment vis-à-vis des clients étrangers

- Résultats de l'analyse :
 - 3 sites à équiper en eau
 - 15 sites à équiper en électricité (parmi lesquels 5 sont équipés mais de manière non satisfaisante)
 - 14 sites à équiper en point de collecte des déchets (parmi lesquels 7 sont équipés mais de manière non satisfaisante)
 - 3 sites à équiper en point de relevage des eaux usées

RÉCAPITULATIF DES BESOINS ET DE LEURS CARACTÉRISTIQUES



	Paquebots	Péniches hôtels	Mutualisation possible ?
Eau	Type de borne : à cartes Caractéristiques : 25 à 30m ³ Nombre par poste : 1 Gestion par cartes prépayées	Type de borne : à cartes Caractéristiques : 4 à 6 m ³ Nombre par poste : 1 Gestion par cartes prépayées	Possible si péniche hôtel possède un réducteur de pression.
Électricité	Besoin pour 1 paquebot jusqu'à 135m classique : 400A+ 125 A quelquefois Besoin pour un paquebot spécial : 2X 400 A Besoin pour 2 paquebots à couple : puissances ci-dessus X2 selon typologie paquebots A noter que certains paquebots n'ont plus forcément besoin de 125A puisqu'ils utilisent leur prise 400 A	Type de borne : P17 63 A ou P17 125 A Besoin pour 1 péniche : P17 63 A ou P17 125 A Besoin pour 2 péniches à couple : 2 prises	Non pour le powerlock, oui pour 125 A

RÉCAPITULATIF DES BESOINS ET DE LEURS CARACTÉRISTIQUES

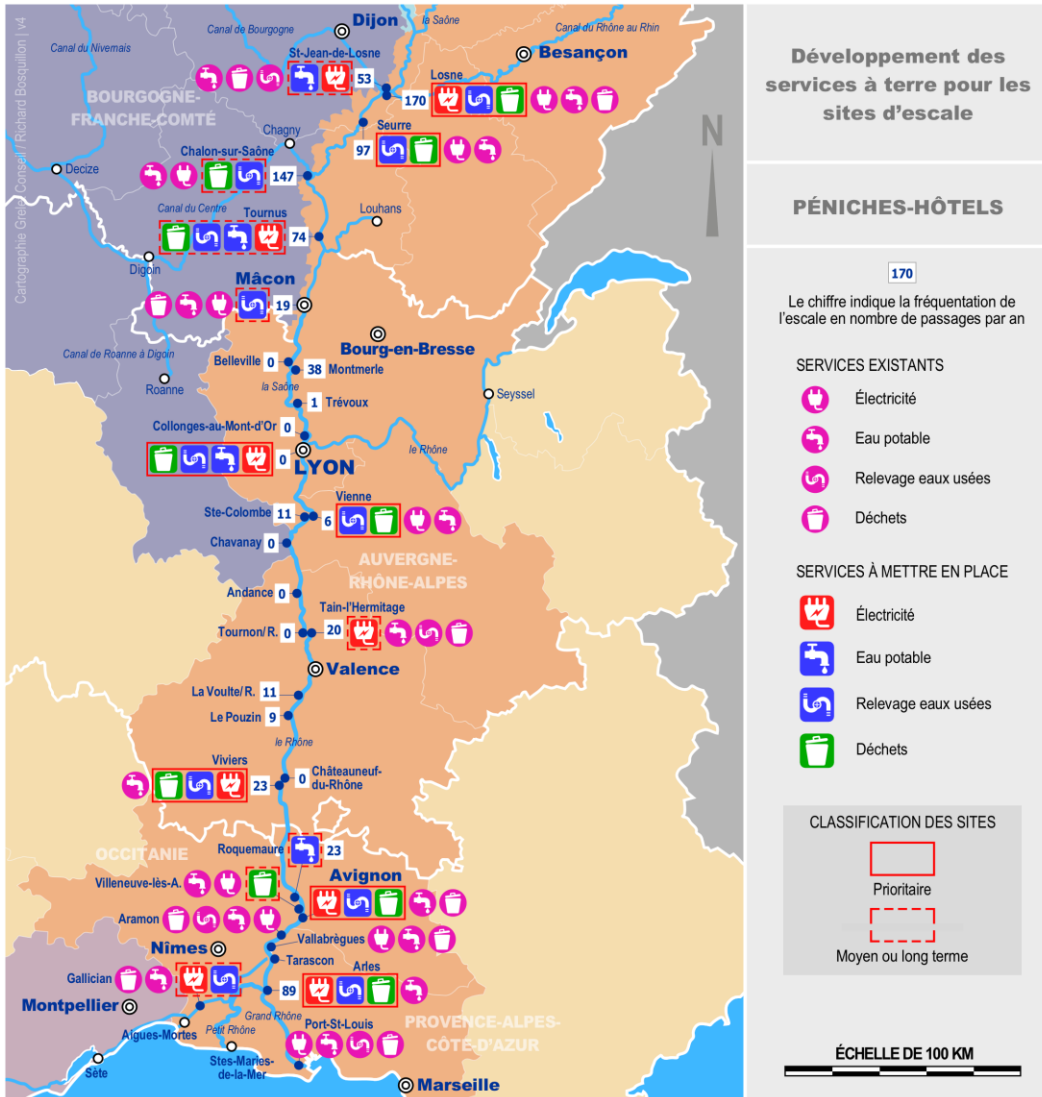


	Paquebots	Péniches hôtels	Mutualisation possible ?
Collecte des déchets OM + tri*	<p>Bacs enterrés si possible</p> <p>Tête et fin de ligne : 5 m³ ordures ménagères, 5 m³ verre, 5m³ cartons et papiers et 5 m³ emballages</p> <p>Escales : 5 m³ ordures ménagères, 5 m³ verre, 5m³ cartons et papiers et 5 m³ emballages</p> <p>Fréquence de ramassage : Tête et fin de ligne tous les jours, tous les 3 jours escales fréquentées</p> <p>Type de contractualisation : créer une taxe forfaitaire selon le nombre de passagers par jour</p>	<p>Bacs enterrés si possible</p> <p>Tête et fin de ligne : 5 m³ ordures ménagères, 5 m³ verre, 5m³ cartons et papiers et 5 m³ emballages</p> <p>Fréquence de ramassage : selon la demande</p> <p>Type de contractualisation : créer une taxe forfaitaire selon le nombre de passagers par jour</p>	Oui (indiquer les sites uniques PH)
Évacuation des eaux usées	<p>2 sites : Lyon et Avignon. Un raccordement au tout-à-l'égout. A voir possibilité selon où est situé le tout-à-l'égout).</p> <p>Fréquence : service permanent. Vidange 1 fois par semaine ou tous les 15 jours, voire plus selon les paquebots.</p>	<p>Raccordement au tout-à-l'égout (à voir possibilité selon où est situé le tout-à-l'égout). Une péniche hôtel qui est équipée de cuves doit vidanger tous les 2 jours, l'idéal tous les jours.</p> <p>Service permanent</p>	Oui

* Les volumes proposés sont les volumes maximum que l'on peut mettre en place en bacs enterrés. Selon les capacités d'accueil des sites et leur fréquentation, la fréquence de ramassage devra être ajustée.

PROGRAMME D' ACTIONS

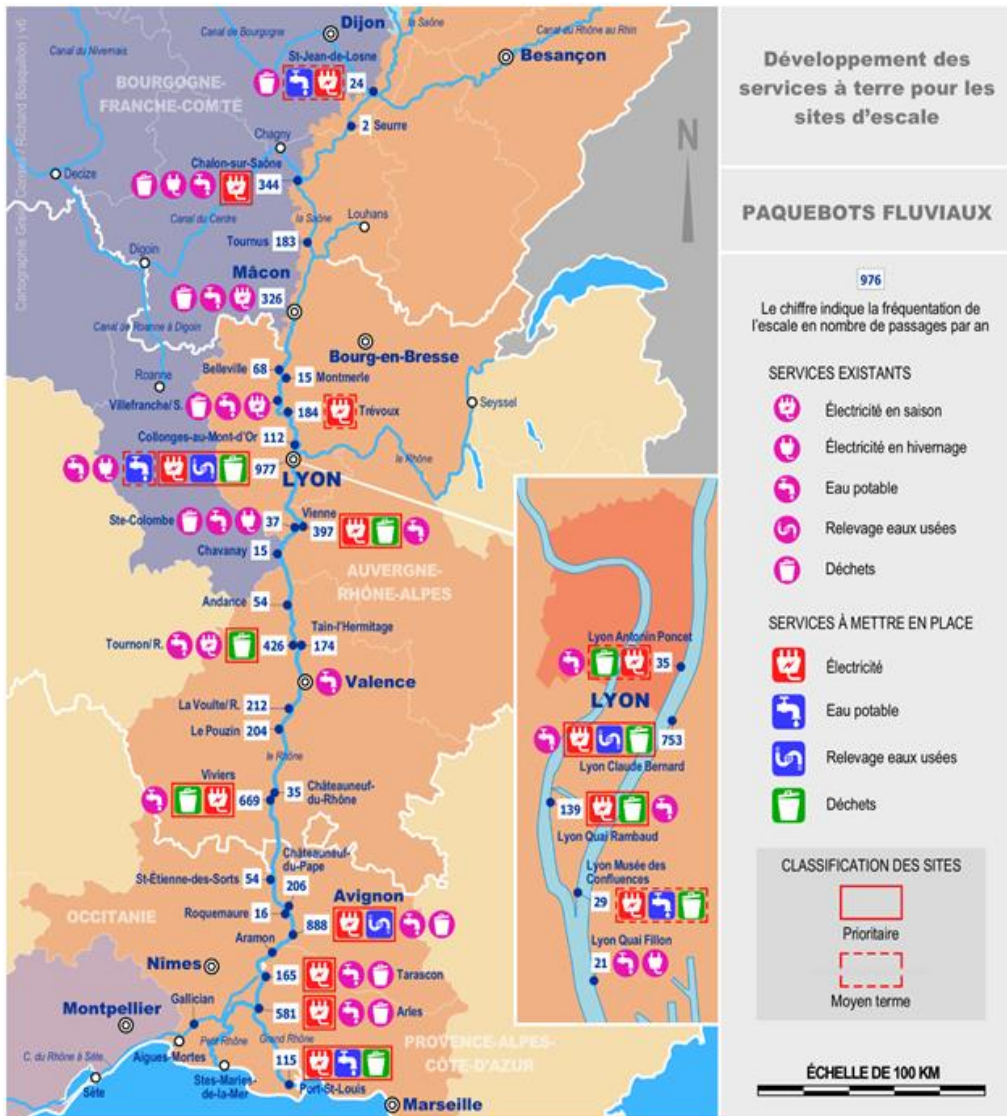
Les péniches hôtels



- **Sites prioritaires court terme (2 ans) :**
 - Losne, Seurre, Chalon-sur-Saône (quai Sainte-Marie), Lyon Fulchiron, Vienne, Viviers, Avignon (quai de la Ligne), Arles, Port-Saint-Louis
- **Sites moyen terme (3-5 ans) :**
 - Saint-Jean-de-Losne, Chalon (port Viviers), Mâcon amont, Tain l'Hermitage
- **Sites long terme (au-delà de 5 ans) :**
 - Tournus amont, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon, Gallician

PROGRAMME D' ACTIONS

Les paquebots fluviaux



- **Sites prioritaires court terme (2 ans) :**
 - Chalon Messageries, Chalon Gambetta, Lyon (Rambaud, Claude Bernard, Fillon), Vienne, Tournon-sur-Rhône, Viviers, Avignon, Tarascon, Arles, Port-Saint-Louis
- **Sites moyen terme (3-5 ans) :**
 - Saint-Jean-de-Losne, Chalon (port Nord), Trévoux, Lyon (Poncet, Confluences)
- **Sites long terme (au-delà de 5 ans) :**
 - Tournus, Valence
- **Déchets spéciaux : trouver 1 ou 2 sites sur le linéaire pour les collecter > sites rassemblant un maximum de paquebots (voir selon fréquentation)**
- **Stationnement cars : non traitée ici. Le système de dépose-minute doit être privilégié**